

Année universitaire 2019-2020

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU)

« Métiers de l'Enseignement, de
l'Éducation et de la Formation DU
Premier degré »
MEEF 1

INSPÉ de l'Académie de Créteil

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Composante de l'Université Paris-Est Créteil, en collaboration avec les UFR SESS-STAPS, Lettres, langues et sciences humaines, Sciences et technologie

et en partenariat avec le rectorat de l'académie de Créteil et les universités Paris 8, Vincennes-Saint Denis, Paris 13 et Paris-Est Marne-la-Vallée.



INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ILE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE



UNIVERSITÉ
PARIS-EST
VINCENNES-SAINT-DENIS



UNIVERSITÉ PARIS 13

« Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » – MEEF 1

Vos interlocuteurs

Vous pouvez rencontrer à tout moment un membre de l'équipe de direction du site où vous suivez votre formation, ou vous adresser au secrétariat pédagogique de ce site.

Le cas échéant vous pouvez demander un rendez-vous au responsable du site :

INSPÉ - sites de formation

	Bonneuil-sur-Marne (94)	Livry-Gargan (93)	Sénart (77)	Torcy (77)
Responsables des sites	Noémie Dagouret	Cédric Sébisch	Alain Henri	
Contacts téléphoniques	Accueil : 01 49 56 37 16 01 49 56 37 19 01 49 56 37 18	Accueil : 01 41 70 72 00 01 41 70 72 36 01 41 70 72 47	Accueil : 01 64 41 35 00 01 64 41 36 13 / 16	Accueil : 01 60 05 93 40 01 60 05 93 43 / 45
Contacts mails	isabelle.gauvrit@u-pec.fr corinne.coudert@u-pec.fr	veronique.gaternich@u-pec.fr sabine.chetboul@u-pec.fr	secpeda.senart@u-pec.fr	secpeda.torcy@u-pec.fr

Service Master MEEF 1

Responsable : Xavier Aparicio

masterpremierdegre@u-pec.fr

Scolarité

scol-espe@u-pec.fr

L'ensemble des informations quotidiennes qui vous concernent sont en ligne sur les pages Web du site où vous suivez votre formation : <http://inspe.u-pec.fr/scolarite/>

Lauréats au CRPE de l'académie de Créteil, vous êtes inscrits en DU « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » premier degré de l'INSPÉ de l'Académie de Créteil, nous vous y souhaitons la bienvenue. Dans le cadre de cette année de DU de master MEEF 1, vous allez rentrer dans une démarche de formation, de progression et d'expérience qui va vous préparer à exercer un métier, en alliant formation et stage en responsabilité.

L'école maternelle et l'école primaire constituent les fondations de la réussite future des élèves, telles que définies par la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République. Votre inscription dans le cadre de ce DU est un gage de votre volonté d'apporter votre contribution à cet édifice, et vous intègre dans une formation exigeante, celle mise en œuvre par l'INSPÉ de l'Académie de Créteil.

Cette formation va vous préparer à exercer le métier de professeur des écoles, et à œuvrer pour les apprentissages de tous, à travers les disciplines de la polyvalence, mais aussi des domaines cognitif, langagier, culturel, scientifique, civique, social et physique, en prenant en considération le développement et les spécificités de chaque élève. Tout au long de cette année de DU, vous serez accompagné dans votre parcours par des professionnels d'expérience : enseignants de l'INSPÉ, formateurs de l'Éducation nationale, qui auront pour ambition commune votre réussite à tous les niveaux de la formation. Ils vous permettront de développer les compétences professionnelles (théoriques, pratiques et scientifiques) nécessaires à l'exercice du métier. Vous serez initiés à l'analyse de situations professionnelles au sein d'une formation intégrée, comprenant à la fois des enseignements disciplinaires et didactiques, liés à l'évolution de la recherche, et du stage en responsabilité organisés en milieu scolaire faisant l'objet d'un accompagnement.

Ainsi, le contenu de la formation proposée en « DU MEEF 1 » s'adosse au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation¹. Il s'inscrit dans les normes qui régissent le diplôme national de Master, le diplôme d'université, il prend en compte la politique nationale en matière d'éducation, et s'appuie sur les programmes d'enseignements².

L'Académie de Créteil, plus que n'importe quelle autre peut-être, a besoin d'enseignants de talent, en raison de l'extraordinaire diversité sociale de son public scolaire, qui en est à la fois la richesse et la contrainte. Se mobiliser pour améliorer les résultats de tous les élèves y est, notamment pour les jeunes enseignants, un défi qui vaut la peine d'être relevé, car l'enjeu est l'avenir de nos enfants. À travers la diversité, la spécificité et la complémentarité des unités d'enseignement de ce DU, notre ambition est de vous permettre d'exercer le métier que vous avez choisi de façon éclairée, avec sérénité, plaisir et bienveillance, dans une perpétuelle dynamique de renouvellement, de recherche et de formation, et de contribuer, à travers vous, à l'épanouissement et à la réussite des élèves.

Xavier Aparicio
Maître de Conférences
Responsable du Master
« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation ».

¹ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

² Bulletin Officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 consacré aux programmes d'enseignements de l'école maternelle et Bulletin Officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 dédié aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège.
Disponibles en ligne : www.education.gouv.fr

SOMMAIRE

Présentation du Diplôme d'Université.....	5
Organisation annuelle.....	7
Le portforlio	8
DU de professionnalisation.....	9
UE1 : Savoirs disciplinaires et didactiques (numérique intégré) liés aux contextes d'exercice du métier (95 h, 17 ECTS) :	9
<input type="checkbox"/> Enseigner les disciplines.....	9
<input type="checkbox"/> Acquérir une culture numérique et la partager avec les élèves.....	9
<input type="checkbox"/> Connaitre et comprendre les contextes d'exercice du métier (tronc commun)	10
UE2 : Mises en situation professionnelle - 45 h, 7 ECTS.....	11
UE3 : Analyse scientifique de situations professionnelles - 20 h, 6 ECTS.....	11
DU d'approfondissement.....	13
UE1 : Mises en situation professionnelle articulant les compétences pédagogiques, didactiques et les travaux d'approfondissement et de recherche (110 h, 30 ECTS)	13
RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION.....	15

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Présentation du Diplôme d'Université

Ce diplôme est proposé de manière conjointe par les quatre universités de l'académie de Créteil (Universités de Paris-Est Créteil, de Paris 8, de Paris 13 et de Paris-Est Marne-la-Vallée) qui en ont confié la responsabilité et une grande partie de la mise en œuvre à l'INSPÉ de l'académie de Créteil, composante de l'université de Paris-Est Créteil, où les étudiants s'inscrivent.

Vadémécum du contrôle de connaissances

La formation dispensée s'appuie sur des règles de fonctionnement précisées dans le [vadémécum du contrôle des connaissances](#).

Objectifs

Professionaliser les futurs enseignants pour qu'ils maîtrisent les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences nécessaires à l'exercice du métier dans les écoles maternelles et élémentaires : sont mis en relation les savoirs théoriques et le stage en responsabilité. La formation se fonde sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation 2013 :

- connaissance des valeurs, des principes et de la réglementation qui régissent le service public d'éducation ;
- connaissance des processus d'apprentissages, des élèves et de leur diversité, capacité à organiser les apprentissages des élèves et à contribuer à leur éducation ;
- capacité à coopérer au sein d'équipes et avec des partenaires ;
- maîtrise des contenus d'enseignement et aptitude à permettre leur acquisition par les élèves, dans les différents domaines de la polyvalence du professeur des écoles, et en particulier dans le domaine du parler-lire-écrire, condition de la réussite dans tous les apprentissages ;
- capacité à installer la relation pédagogique ;
- capacité à observer les élèves et à évaluer leurs progrès, les points de difficulté et en tenir compte dans la conception des situations d'apprentissage.

S'appuyer sur la recherche pour approfondir ses connaissances, actualiser les pratiques professionnelles et les adapter aux évolutions à venir.

Référentiel des Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
(Cf. p.15) NOR / MENE 1315928A- Arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-17-2013- MEN – DGESCO A3-3)

Organisation

Les enseignements comprennent une formation pluridisciplinaire au métier et sont, pour les étudiant fonctionnaires stagiaires (EFS), dispensés dans le site de formation de l'INSPÉ du département où ils sont affectés.

Stage

Les étudiants reçus au concours, bénéficient du statut d'étudiant fonctionnaire stagiaire, régit par l'employeur (Rectorat de l'Académie de Créteil).

Au cours de leur stage, les étudiants sont accompagnés par des formateurs universitaires et/ou par des maîtres-formateurs.

La formation (temps de cours sur les sites INSPÉ et stage en responsabilité) est évaluée conjointement par les formateurs de l'INSPÉ et de l'Éducation nationale.

Les évaluations demandées dans le cadre des cours INSPÉ ont été conçues conjointement par les différents partenaires (Instances du Master MEEF 1, universités partenaires, Rectorat).

EPREL – Espace Pédagogique de Ressources En Ligne (**inscription obligatoire**)

Une plateforme de cours en ligne « EPREL » est mise à disposition des étudiants par l'UPEC.

Elle permet aux étudiants d'y retrouver toutes les ressources déposées par les enseignants :

- suivi de cours en ligne ;
- téléchargement d'un cours, d'exercices, de contenus et de liens web... ;
- réalisation d'exercices en ligne ;
- travaux ;
- visualisation du calendrier des travaux ;
- messagerie ;
- forum de discussions.

Démarche pour se connecter à EPREL :

Être obligatoirement inscrit administrativement et être détenteur :

- de son numéro d'étudiant ;

- d'une adresse mail étudiant UPEC ;
- procéder à la validation du compte EPREL sur <http://eprel.fr> avec l'identifiant et le mot de passe de votre messagerie UPEC.

De plus amples informations sont consultables page 12 dans le [guide l'étudiant 2019/20](#).

Vous devenez professionnel ⇒ l'utilisation de votre adresse mail universitaire comme compte de messagerie est OBLIGATOIRE.

Validation possible du C2i2e : Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « Enseignant »

La validation du C2i2e n'est pas obligatoire. Cependant, nous encourageons fortement sa validation afin de vous permettre d'obtenir une attestation spécifique et reconnue.

Le Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « Enseignant » atteste des compétences professionnelles dans l'usage des technologies numériques, communes et nécessaires à tous les enseignants et formateurs pour l'exercice de leur métier dans ses dimensions pédagogique, éducative et citoyenne.

Correspondant C2i2e : Jean Luc Passin - c2i2e@u-pec.fr

Des correspondant.es sont présents dans chaque site de formation : <http://inspe.u-pec.fr/formation/preparer-le-c2i2e/>

Le réseau des bibliothèques de l'INSPÉ

Réparti sur les 5 sites d'enseignement, le réseau des bibliothèques de l'INSPÉ est intégré au Service Commun de la Documentation de l'UPEC.

Pour vos recherches documentaires et pour vos emprunts (votre carte d'étudiant suffit), vous pouvez contacter les bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de Bonneuil-sur-Marne

9h-18h du lundi au vendredi / ouvertures certains samedi.

Contacts : Tél. 01 49 56 38 17 - bib-bonneuil@u-pec.fr

Bibliothèque de Livry-Gargan

9h-18h du lundi au vendredi / ouvertures certains samedi

Contacts : Tél. 01 41 70 72 72 - bib-livry@u-pec.fr

Bibliothèque de Torcy

9h-18h30 du lundi au vendredi / ouvertures certains samedi

Contacts : Tél. 01 60 05 93 48 - bib-torcy@u-pec.fr

Bibliothèque de Sénart

8h30-18h du lundi au vendredi

Contacts : Tél. 01 64 13 15 82 - bib-senart@u-pec.fr

Bibliothèque de Saint-Denis

9h-18h du lundi au vendredi

Contacts : Tél. 01 49 71 87 06 - bib-st-denis@u-pec.fr

Services offerts

- Emprunt possible dès la rentrée avec la carte d'étudiant dans toutes les bibliothèques de l'UPEC.
- 15 documents pour 28 jours.
- Plus de 100 000 documents et de nombreuses ressources en ligne : <http://bibliothèque.u-pec.fr>.
- Rendez-vous bibliographiques ou formations à la demande.
- Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/UPECBibliothequesINSPE>.
- Portail Athéna : http://athena.u-pec.fr/primo_library/libweb/action/search.do?vid=upec

Organisation annuelle

Une inscription universitaire pour deux parcours pédagogiques :

- DU de professionnalisation
ou
- DU d'approfondissement.

Ces parcours pédagogiques s'appuient sur les UE de la deuxième année de Master MEEF 1. En fonction des profils des étudiants et des objectifs visés, les nomenclatures retenues peuvent être différentes.

Parcours : DU de professionnalisation - 240 heures de formation

DU de professionnalisation				
UE	Intitulés	Heures étudiants		ECTS
		Heures de formation étudiants	Parcours personnalisé piloté en autonomie	
UE1	Savoirs disciplinaires et didactiques (numérique intégré) liés aux contextes d'exercice du métier (tronc commun)	95		17
UE2	Mise en situation professionnelle (stage filé en responsabilité)	45	20	7
UE3	Analyse scientifique de situations professionnelles	20		6
Modules complémentaires : Adaptation aux contextes d'exercice du métier et accompagnement en lien avec les UE		60		Pas d'ECTS
Total formation		240		30

Parcours DU d'approfondissement - 200 heures de formation

DU d'approfondissement				
UE	Intitulés	Heures étudiants		ECTS
		Heures de formation étudiants	Parcours personnalisé piloté en autonomie	
UE1	Mise en situation professionnelle articulant les compétences pédagogiques, didactiques, et les travaux d'approfondissement et de recherche + stage filé (mi-temps) en responsabilité.	110	30	30
Modules complémentaires : Adaptation aux contextes d'exercice du métier		60		Pas d'ECTS
Total formation		200		30

Le portfolio

Au cours de l'année de formation, l'étudiant constitue un **portfolio**.

Ce portfolio doit permettre à l'étudiant de jaloner les étapes de sa formation et de constituer un mémoire de son parcours.

Les atouts du portfolio comme outil de formation et d'évaluation de la formation sont aujourd'hui bien connus. **Il invite** la personne en formation :

- **à rassembler** ses travaux et différentes traces de sa pratique, sur des supports variés (textes, séquences filmées, références...) et sous des formes adaptées aux différents aspects du travail (fiches de préparation, comptes rendus et analyses de moments de classe, descriptions du contexte, projets d'établissement, ou concernant des élèves particuliers, portraits ou monographies d'élèves, journal professionnel, présentation d'un problème rencontré, entretien avec un formateur, messages postés sur un blog, fiches de lecture, grille d'observation...),
- **à sélectionner** certains de ces éléments,
- **à les organiser,**
- **à les mettre en perspective,**
- **à les synthétiser et à les commenter.**

L'élaboration écrite favorise la prise de distance, la mise en relation d'éléments épars et la production d'un sens en relation avec les contenus d'enseignements. L'appui sur des réalisations en situation professionnelle permet aussi une évaluation « authentique », c'est-à-dire reliée aux situations du « monde réel », directement en prise sur les manifestations des compétences que vise la formation.

Le portfolio sera constitué sous forme numérique. Il pourra être complété par des documents autres (travaux d'élèves, modèles, supports pédagogiques...).

Ce portfolio pourra être exploité dans le cadre de ces différentes UE.

Le portfolio permet à l'étudiant de développer :

- la capacité à recueillir des données et à identifier des éléments pertinents pour l'analyse de sa pratique,
- la capacité à formuler un problème professionnel,
- la capacité à proposer des prolongements susceptibles de répondre aux difficultés rencontrées.

DU de professionnalisation

Ce parcours pédagogique s'adresse aux EFS, titulaires d'un diplôme (BAC +5) autre que de l'enseignement du premier degré ou dispensés de la condition de diplôme.

L'évaluation sera portée sous la forme d'un avis favorable ou défavorable en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (J.O. du 18-17-2013). Cet avis servira à la validation du DU et à établir l'avis de la directrice de l'INSPÉ nécessaire au processus de titularisation.

UE1 : Savoirs disciplinaires et didactiques (numérique intégré) liés aux contextes d'exercice du métier (95 h, 17 ECTS) :

• Enseigner les disciplines

Objectifs

Les enseignements mis en œuvre contribuent à l'acquisition des compétences du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, notamment :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

L'étude des savoirs disciplinaires est menée en articulation avec leur enseignement dans les trois cycles et une réflexion sur la continuité des apprentissages visés.

Au regard des enjeux affirmés dans l'introduction des programmes 2008³ : l'apprentissage, de la lecture, de la production écrite, du langage et des mathématiques, fera l'objet d'un enseignement spécifique.

Dans le cadre de l'acquisition de la polyvalence, les enseignants s'attacheront à guider l'étudiant dans les activités prévues dans les programmes de l'école primaire en référence au socle commun de connaissances et de compétences. Cette polyvalence sera abordée dans toute sa richesse :

- le caractère incontournable et transversal de l'apprentissage du langage et de la langue française dans toutes les disciplines,
- la coordination d'actions dans différentes disciplines qui visent les mêmes objectifs, ou l'acquisition de mêmes compétences,
- la construction de compétences transversales et de procédures intellectuelles au travers des différentes disciplines,
- la mise en œuvre de projets impliquant plusieurs champs disciplinaires.

Toutes les disciplines sont également concernées par la maîtrise de la langue française.

Le travail autour des compétences professionnelles se mène en liaison avec la pratique du stagiaire sur le terrain afin de lui permettre d'acquérir une posture de praticien réflexif sur ses gestes professionnels.

Liens avec le référentiel de compétences

- P1 : maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- P2 : maîtriser la langue dans le cadre de son enseignement.

• Acquérir une culture numérique et la partager avec les élèves

Objectifs :

Se positionner de manière éthique et responsable dans la perspective de conduire un enseignement avec les TICE.

Connaître les outils numériques dans le cadre d'un usage éducatif ou d'enseignement.

Utiliser les outils numériques pour la conception des situations d'apprentissage et sa formation personnelle.

Identifier et mettre en œuvre des apprentissages à l'aide des outils numériques.

Liens avec le référentiel de compétences

La compétence professionnelle principale visée est « d'intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ».

En matière de compétences, principalement :

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques ;

- maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant ;

- contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement ;

En particulier, à l'école :

- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

³ « C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels, qu'on les préparera à la réussite »

- **Connaitre et comprendre les contextes d'exercice du métier (tronc commun)**

Objectifs

Les enseignements visent à apporter des éléments théoriques qui permettent de développer des gestes professionnels.

Contenus

- Être enseignant dans l'académie de Créteil ;
- apprendre ;
- enseigner ;
- intégrer les valeurs de la République et de l'école dans les pratiques professionnelles.

Évaluation UE1

Contrôle continu	Objet 1 - Réalisation d'un écrit argumenté
Session 1 et Session 2	Réalisation d'un écrit argumenté d'au moins 12 500 caractères (environ 5 pages, Times 12) : Extraction du portfolio de l'étudiant permettant de montrer les compétences acquises au cours de la formation en lien avec le référentiel de compétences. Analyse ciblée, contextualisée, argumentée de l'évolution professionnelle au cours de l'année. Cette évolution peut être référée au positionnement initial effectué en début d'année.

Liens avec le référentiel de compétences

1. Faire partager les valeurs de la République

- savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations ;
- aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;
- connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche ;
- tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves ;
- travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap ;
- déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles ;
- contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance ;
- contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution ;
- respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage ;
- respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés ;
- éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative ;
- apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle ;
- se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

UE2 : Mises en situation professionnelle - 45 h, 7 ECTS

Une partie du volume horaire est consacrée au travail de groupe en autonomie pilotée, sur sites de formation.

Stage filé en responsabilité (étudiants fonctionnaires stagiaires)

Objectifs et modalités

Être capable de concevoir, individuellement et collectivement, des démarches et des situations d'apprentissage permettant de poursuivre les objectifs assignés par l'Institution.

Être capable d'observer les élèves, d'évaluer sa propre pratique, d'analyser des situations de classe, en complémentarité avec les outils théoriques proposés par la recherche.

Contenus

Construire une identité professionnelle à l'échelle de l'école et du système éducatif.

Apprendre à analyser les interactions, notamment langagières, maître/élève(s) et entre élèves.

Évaluer les élèves dans les différentes disciplines.

Faire le lien entre les connaissances et les savoirs disciplinaires et le stage en responsabilité.

Évaluation

Contrôle continu écrit	Objet 2 - Écrit réflexif sur le stage
Session 1	Écrit d'au moins 12 500 caractères (environ 5 pages, Times 12) qui présentera les caractéristiques suivantes : 1- <u>identifier et formuler</u> une question professionnelle posée (obstacle professionnel ou stabilisation d'un geste professionnel construit au cours de l'année) ; 2- <u>référer le problème</u> défini aux trois corpus en usage : champ institutionnel, champ professionnel, champ scientifique ; 3- <u>définir et présenter des traits</u> caractéristiques de la situation retenue pour rendre compte du problème professionnel initial (appui sur des traces réelles du terrain) et montrer l'évolution des compétences ciblées ; 4- <u>proposer des alternatives</u> réelles ou virtuelles à la réponse initiale apportée montrant des transformations de la pratique.
Session 2	2 ^{ème} état de l'écrit tenant compte des améliorations nécessaires.

Liens avec le référentiel de compétences

Les compétences professionnelles issues du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation travaillées dans les UE13 et 17 sont principalement :

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

UE3 : Analyse scientifique de situations professionnelles - 20 h, 6 ECTS

Objectifs

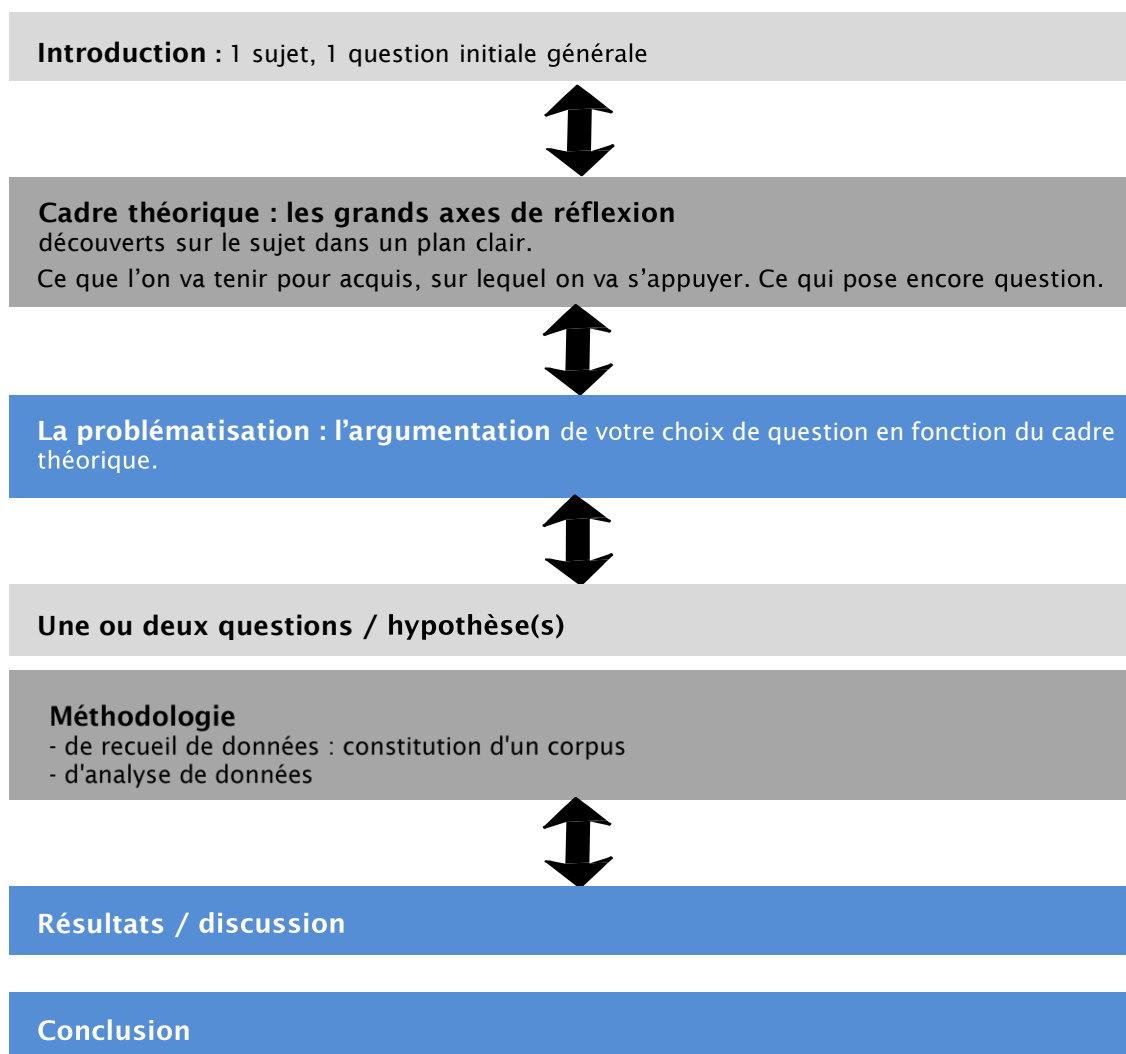
Approfondissement sur une thématique proposée par l'équipe enseignante.

Les professionnels des bibliothèques sont en mesure de contribuer à la formation documentaire des étudiants, et organisent des rendez-vous de groupe ou individuel pour répondre à leurs questions.

Contenus

Réalisation de groupe à partir d'un projet collectif commun défini par le groupe. Productions individuelles et collectives.

Cadre de la démarche de recherche



Évaluation

Contrôle continu écrit	Objet 3 - PIER et POSS
Session 1	1- Production écrite Individuelle d'Études et de Recherche (PIER) (10 pages environ – 25 000 caractères par étudiant). 2- Présentation collective Orale sous la forme d'un Symposium de type Scientifique (POSS).
Session 2	Production écrite (PIER améliorée)

Liens avec le référentiel de compétences

Compétences communes :

10. Coopérer au sein d'une équipe

- inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives ;
- collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation ;
- participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;
- se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;
- réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;
- identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

DU d'approfondissement

Ce parcours pédagogique s'adresse aux EFS, titulaires d'un diplôme de l'enseignement du premier degré mention MEEF ou dénomination équivalente pour les diplômes antérieurs à 2014. Il s'adresse également aux EFS, en situation de report, de prolongation, ou de renouvellement du stage des années antérieures.

L'évaluation sera portée sous la forme d'un avis favorable ou défavorable en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (J.O. du 18-17-2013). Cet avis servira à la validation du DU et à établir l'avis de la directrice de l'INSPÉ nécessaire au processus de titularisation.

UE1 : Mises en situation professionnelle articulant les compétences pédagogiques, didactiques et les travaux d'approfondissement et de recherche (110 h, 30 ECTS)

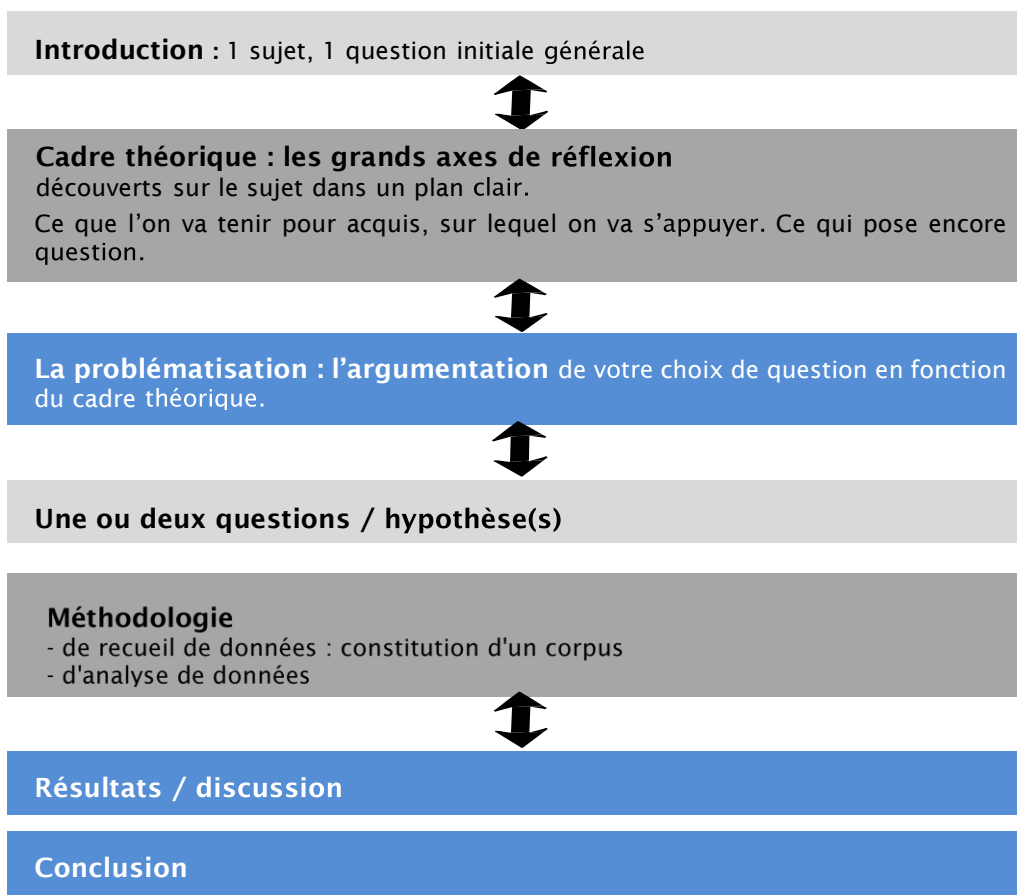
Objectifs

Accompagnement à l'entrée progressive dans le métier et à la maîtrise des gestes professionnels de l'enseignant relative à l'exercice du métier en responsabilité à partir d'un auto positionnement au regard des compétences professionnelles.

Contenus

- Approfondissement des compétences professionnelles à partir de l'expérience acquise dans les stages de pratique accompagnée effectués au cours des années antérieures et dans le stage en responsabilité ;
- approfondissement des connaissances disciplinaires ou didactiques ;
- élargissement des compétences liées aux attentes de la refondation de l'École :
 - o les spécificités des publics, l'autonomie des élèves et l'engagement dans les apprentissages, les organisations scolaires et pédagogiques, le travail en équipe pédagogique ;
 - o autonomie des élèves et engagement dans les apprentissages ;
 - o organisations scolaires et pédagogiques ;
 - o travail en équipe pédagogique ;
 - o connaissances relatives à l'École et ses contextes sur l'intégration des valeurs de l'École dans les pratiques professionnelles, le système scolaire et son organisation globale, le mode économique, les orientations professionnelles et les formations qui leurs sont relatives, les communautés éducatives dans, et autour de l'École.
- analyse scientifique de situations professionnelles : travail d'étude et de recherche collectif (volume horaire de 20h) ;
- travail en autonomie pilotée ;
- suivi et accompagnement de l'EFS dans l'entrée dans le métier ;
- lancement d'un projet d'études collectif étayé par la recherche portant sur un objet professionnel.

Cadre de la démarche de recherche



Évaluations de l'année

L'évaluation de l'année de stage s'effectuera à partir de trois objets différents :

Contrôle continu	Objet 1 - Réalisation d'un écrit argumenté
Session 1 ET Session 2	Écrit d'au moins 12 500 caractères (environ 5 pages, Times 12) qui présentera les caractéristiques suivantes : Extraction du portfolio de l'étudiant permettant de montrer les compétences acquises au cours de la formation en lien avec le référentiel de compétences. Analyse ciblée, contextualisée, argumentée de l'évolution professionnelle au cours de l'année. Cette évolution peut être référée au positionnement initial effectué en début d'année.

	Objet 2 - Écrit réflexif sur le stage
Session 1 Contrôle continu écrit	Écrit d'au moins 12 500 caractères (environ 5 pages, Times 12) qui présentera les caractéristiques suivantes : <u>1-identifier et formuler</u> une question professionnelle posée (obstacle professionnel ou stabilisation d'un geste professionnel construit au cours de l'année) ; <u>2-référencer le problème</u> défini aux trois corpus en usage : champ institutionnel, champ professionnel, champ scientifique ; <u>3-définir et présenter des traits</u> caractéristiques de la situation retenue pour rendre compte du problème professionnel initial (appui sur des traces réelles du terrain) et montrer l'évolution des compétences ciblées ; <u>4-proposer des alternatives</u> réelles ou virtuelles à la réponse initiale apportée montrant des transformations de la pratique.
Session 2	2 ^{ème} état de l'écrit tenant compte des améliorations nécessaires.

Contrôle continu	Objet 3 - PIER et POSS
Session 1 ET Session 2	1- Production écrite Individuelle d'Études et de Recherche (PIER) (10 pages environ - 25 000 caractères par étudiant) 2- Présentation collective Orale sous la forme d'un Symposium de type Scientifique (POSS).

Liens avec le référentiel de compétences

L'ensemble des compétences du référentiel sans exclusion.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

NOR : MENE1315928A
arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013
MEN - DGESCO A3-3

Vu code de l'éducation ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; avis du Haut conseil de l'éducation du 11-3-2013 ; avis du CSE du 6-6-2013

Article 1 - La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est précisée à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier est abrogé. Toutefois ses dispositions demeurent applicables aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours de recrutement ouverts antérieurement au 1er septembre 2013.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 2013.

Article 4 - Le secrétaire général, le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er juillet 2013.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Annexe

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. Affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. Reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui

est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves
La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège

. Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignant.e.s spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique

. Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel

- . Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.
- Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée

- . Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur.
- . Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel

- . Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques.
- . Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel

- . Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves.
- . Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevés.
- . Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Notes

Dotted lines for writing notes.

Plus d'informations sur
<http://inspe.u-pec.fr/>

